

**DEPARTEMENT DE L'ORNE
COMMUNE DE CETON**

ARRÊTÉ n° Arr20230703-047
Portant réglementation temporaire à l'accès sur la Base de Loisirs
Le jeudi 13 juillet 2023

Le Maire de la **Commune de CETON** (Orne),
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il convient de régler l'accès sur la base de loisirs (parking en bas du Foyer Rural, l'allée menant à la piscine et le terrain de pétanque) le jeudi 13 juillet 2023 en vue de l'installation du show laser,

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'accès sur la base de loisirs (parking en bas du Foyer Rural, l'allée menant à la piscine et le terrain de pétanque) sera interdit le jeudi 13 juillet 2023 dès 8h00 afin d'installer le show laser en toute sécurité.

Article 2 - Monsieur le Maire ainsi que tout agent de la force publique sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera publiée au lieu d'affichage habituel.

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Bellême,
- M. le Maire de CETON,
- Et tout agent de la force publique,

Fait à CETON, le 3 juillet 2023

Le Maire

André BESNIER (Orne)

Affiché le **6 juillet 2023**